

Réparation des sièges et canapés Proposez un nouveau service



Bonus Réparation

Une **aide conçue** pour inciter les Français à faire réparer leurs sièges, qui ne sont plus sous garantie.

Elle est seulement reversée aux réparateurs agréés par Ecomaison.

Fonctionnement

- 1. Le réparateur facture son client en lui faisant bénéficier du Bonus Réparation.
- 2. Le réparateur agréé en obtient le remboursement auprès d'Ecomaison.



Déposez votre dossier en ligne, afin de bénéficier du dispositif Bonus Réparation.

Trois avantages pour vous

Faites partie des pionniers. Proposez à vos clients un service innovant et dans l'air du temps.

2 Créez du trafic et de la satisfaction client, en apportant une réponse à une demande émergente.

Simple à mettre en œuvre. Vous avez déjà des savoir-faire ou des partenaires de confiance.

Besoin d'aide? Appelez-nous

0811 69 68 70 Du lundi au vendredi de 9h à 17h Service 0,056/sppel

Ou écrivez-nous

bonus-reparation@ecomaison.com

Ecomaison, le seul éco-organisme pour toute la maison













